

# PARCS NATIONAUX DE FRANCE

## Conseil d'administration

Séance du 20 mai 2015

Délibération n°2015-11 / CA

### Politique de mécénat

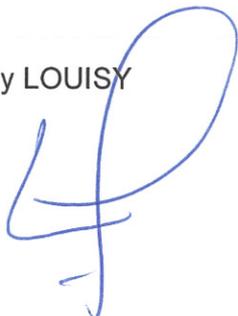
Le Conseil d'administration

- souhaite la mise en place en inter-parcs d'une politique de développement du mécénat. Il adopte ainsi les dispositions suivantes :
- décide de la réalisation d'une charte pour le mécénat d'entreprise avec les parcs nationaux, traduisant notamment l'ambition et les valeurs qui doivent ainsi être partagées ;
- convient que les moyens nécessaires doivent être mis en place collectivement :
  - moyens juridiques avec la création d'un fonds de dotation des parcs nationaux, dont il est convenu que l'ensemble des parcs et PNF soient membres administrateurs : la décision de principe d'adhésion de PNF est prise ce jour, l'adhésion des parcs nationaux relevant d'une délibération à prendre par chacun de leurs conseils d'administration.
  - moyens financiers et humains indispensables pour l'animation de cette politique et faire vivre le fonds de dotation, à mobiliser dans chaque parc et en collectif à PNF.
- donne délégation au Bureau du Conseil d'administration, en formation élargie à l'ensemble des directeurs de parcs nationaux, pour :
  - finaliser et adopter le texte de la charte pour le mécénat d'entreprise avec les parcs nationaux
  - finaliser les modalités pratiques et juridiques de montage du fonds de dotation, et, pour ce qui est de PNF, en approuver les statuts fondateurs .

Fait à Paris, le 20 mai 2015

Le président du Conseil  
d'administration,

Ferdy LOUISY



Le directeur

Michel SOMMIER

